

DECRET N° 86/179 DU 1er/02/86

Portant nomination de Monsieur NGASSAKI Daniel  
en qualité de Directeur de l'Antenne Nationale  
de la Propriété Industrielle.

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17 Décembre 1985 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement.-

Le Conseil de Cabinet entendu.-

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur NGASSAKI Daniel, Agent technique des Mines de 5è échelon, est nommé Directeur de l'Antenne Nationale de la Propriété Industrielle au Secrétariat Général à l'Industrie.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595.-

.../...

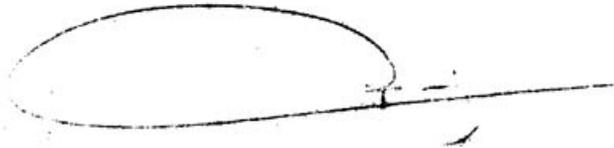
Article 3.-- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret .

Article 4.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances et du Budget,



Ange Edouard POUINGUI.--

Le Ministre de l'Industrie et de la Pêche,



Itihi OSSEFOUMBA LEKOUNDZOU.--



Ambroise NOUMAZALAY.--

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COBO MAPSIONA.--

